

SEANCE DU Mardi 24 Juin 2008

Date de convocation : 16/06/08

Date d'affichage : 16/06/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en
exercice : 79

Membres présents : 42

OBJET : 2008/C06/01

**Rapport sur le prix et la
qualité du service public des
déchets pour l'année 2007**

Acte rendu exécutoire :

02 JUL. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

02 JUL. 2008

Et publication le :

02 JUL. 2008

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 24 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (42) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Philippe GIFFARD suppléant de M. Jacques AGRAPART, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Bernadette CAFFE, Geneviève CAMBON, Dominique SEURAT suppléant de Mme Françoise CHAMPENOIS, Roland CHARDIN, Alain DEROIN, Christian DUREY, Jacques MOUCHEL suppléant de M. Hugues FADIN, Damien FOY suppléant de M. François FIRCOWICZ, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Jean JOUANET suppléant de M. Olivier GIRARDIN, William HANDEL, Jacky GUBLIN suppléant de M. Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Daniel LEDHUY, Robert LUDOT, Stéphane ROYER suppléant de M. Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Michel FOY suppléant de M. Yves MARTIN, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Denis SIMPHAL, Jean-François THIVILLIER, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (34) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Delphine CARNET, Laurent CARRIC, Jean-Claude DECONINCK, Francis DEHAUT, Yvonne DRIAT, Thierry FOUFE, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, Serge LARDIN, Marina LEFEVRE, Ludovic LE ROY, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-François MARTIN, Patrick MAUFROY, Jean-Marie MERLIN, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Michel THOMAS, Michel VERRYDT.

Pouvoirs (3) :

Christian BRANLE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
Lucile COQUERELLE représentée par Madame Bernadette CAFFE
Josette LACOUR représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Préfecture de l'

02 JUL. 2008

**Rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets
pour l'année 2007**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Vu le Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-39,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
1750	0	0

LE COMITE SYNDICAL

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets pour l'année 2007 annexé à la présente délibération.

RAPPELLE que le rapport est tenu à la disposition du public au siège du SDEDA et, dès sa transmission, aux sièges de ses structures membres.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 01 Juillet 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

02 JUL. 2008

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 24 Juin 2008

Date de convocation : 16/06/08

Date d'affichage : 16/06/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en
exercice : 79

Membres présents : 42

OBJET : 2008/C06/02

**Ouverture d'une ligne de
trésorerie d'un montant de
1 500 000 €**

Acte rendu exécutoire :

0 2 JUL. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

0 2 JUL. 2008

Et publication le :

0 2 JUL. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 24 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (42) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Philippe GIFFARD suppléant de M. Jacques AGRAPART, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Bernadette CAFFE, Geneviève CAMBON, Dominique SEURAT suppléant de Mme Françoise CHAMPENOIS, Roland CHARDIN, Alain DEROIN, Christian DUREY, Jacques MOUCHEL suppléant de M. Hugues FADIN, Damien FOY suppléant de M. François FIRCOWICZ, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Jean JOUANET suppléant de M. Olivier GIRARDIN, William HANDEL, Jacky GUBLIN suppléant de M. Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Daniel LEDHUY, Robert LUDOT, Stéphane ROYER suppléant de M. Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Michel FOY suppléant de M. Yves MARTIN, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Denis SIMPHAL, Jean-François THIVILLIER, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (34) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Delphine CARNET, Laurent CARRIC, Jean-Claude DECONINCK, Francis DEHAUT, Yvonne DRIAT, Thierry FOUFE, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, Serge LARDIN, Marina LEFEVRE, Ludovic LE ROY, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-François MARTIN, Patrick MAUFROY, Jean-Marie MERLIN, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Michel THOMAS, Michel VERRYDT.

Pouvoirs (3) :

Christian BRANLE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
Lucile COQUERELLE représentée par Madame Bernadette CAFFE
Josette LACOUR représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Préfecture de l'Aube

0 2 JUL. 2008

Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 €

Madame la Présidente propose à l'assemblée l'ouverture d'une ligne de trésorerie garantissant le Syndicat contre les ruptures de trésorerie.

Après consultation de quatre propositions d'organismes bancaires, notamment au niveau des conditions financières et des facilités d'utilisation, il est proposé de retenir la proposition de la CAISSE D'EPARGNE.

Après en avoir délibéré par,

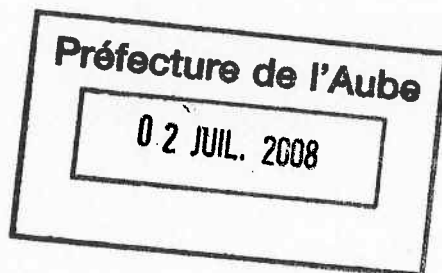
Vote		
Pour	Contre	Abstention
1750	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE, une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- durée : 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2008
- taux d'intérêt : EONIA ou T4M
- marge sur index : 0,35 %
- commission d'engagement : aucune
- frais de dossier : 150 €
- facturation des intérêts : mensuel

AUTORISE Madame la Présidente à signer le contrat à intervenir.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 01 Juillet 2008
La Présidente,

A circular official seal of the Syndicat Intercommunal des Vassales de Troyes is partially visible behind a handwritten signature. The signature is in black ink and reads "Danièle BOEGLIN".

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 24 Juin 2008

Date de convocation : 16/06/08

Date d'affichage : 16/06/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en
exercice : 79

Membres présents : 42

OBJET : 2008/C06/03

**Adhésion à l'association
AMORCE**

Acte rendu exécutoire :

02 JUL. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

02 JUL. 2008

Et publication le :

02 JUL. 2008

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 24 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (42) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Philippe GIFFARD suppléant de M. Jacques AGRAPART, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Bernadette CAFFE, Geneviève CAMBON, Dominique SEURAT suppléant de Mme Françoise CHAMPENOIS, Roland CHARDIN, Alain DEROIN, Christian DUREY, Jacques MOUCHEL suppléant de M. Hugues FADIN, Damien FOY suppléant de M. François FIRCOWICZ, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Jean JOUANET suppléant de M. Olivier GIRARDIN, William HANDEL, Jacky GUBLIN suppléant de M. Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Daniel LEDHUY, Robert LUDOT, Stéphane ROYER suppléant de M. Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Michel FOY suppléant de M. Yves MARTIN, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Denis SIMPHAL, Jean-François THIVILLIER, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (34) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Delphine CARNET, Laurent CARRIC, Jean-Claude DECONINCK, Francis DEHAUT, Yvonne DRIAT, Thierry FOUFE, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, Serge LARDIN, Marina LEFEVRE, Ludovic LE ROY, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-François MARTIN, Patrick MAUFROY, Jean-Marie MERLIN, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Michel THOMAS, Michel VERRYDT.

Pouvoirs (3) :

Christian BRANLE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
Lucile COQUERELLE représentée par Madame Bernadette CAFFE
Josette LACOUR représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Préfecture de l'Aube

02 JUL. 2008

Adhésion à l'association AMORCE

Madame la Présidente expose à l'assemblée que l'association AMORCE regroupe des communes, sociétés d'économie mixte, groupements intercommunaux, ou départements, qui ont une compétence en réseaux de chaleur ou en traitement des ordures ménagères. Cette association a pour objectif d'échanger les expériences des uns et des autres sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux.

Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat, aux diverses autorités et partenaires, afin d'améliorer les conditions réglementaires et économiques de la gestion des déchets par les collectivités locales, et de promouvoir les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets sous ses diverses formes (matière et énergie).

Quel que soit le mode de gestion, et quel que soit le procédé utilisé, un contact permanent entre les collectivités responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de son propre équipement. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permettra ainsi de mieux défendre ces solutions aux niveaux national et européen.

Après en avoir délibéré par,

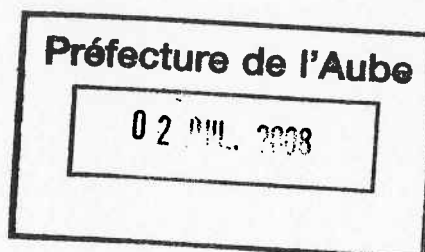
Vote		
Pour	Contre	Abstention
1750	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE d'adhérer à l'association des collectivités territoriales pour la valorisation des déchets, AMORCE.

DECIDE de désigner Madame la Présidente pour le représenter au sein des diverses instances de l'association, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

RAPPELLE que les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation sont inscrits à l'article 6281 du budget principal des exercices correspondants.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 01 Juillet 2008
La Présidente,

Danièle BOEGLIN

The signature is a stylized cursive script. To its left is a circular official seal of the Department of Aube, featuring a central emblem and the text "Département de l'Aube" around the perimeter.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 24 Juin 2008

Date de convocation : 16/06/08

Date d'affichage : 16/06/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en
exercice : 79

Membres présents : 42

OBJET : 2008/C06/04

**Adhésion au Club d'Ecologie
Industrielle de l'Aube**

Acte rendu exécutoire :

0 2 JUL. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

0 2 JUL. 2008

Et publication le :

0 2 JUL. 2008

La Présidente



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 24 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (42) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Philippe GIFFARD suppléant de M. Jacques AGRAPART, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Bernadette CAFFE, Geneviève CAMBON, Dominique SEURAT suppléant de Mme Françoise CHAMPENOIS, Roland CHARDIN, Alain DEROIN, Christian DUREY, Jacques MOUCHEL suppléant de M. Hugues FADIN, Damien FOY suppléant de M. François FIRCOWICZ, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Jean JOUANET suppléant de M. Olivier GIRARDIN, William HANDEL, Jacky GUBLIN suppléant de M. Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Daniel LEDHUY, Robert LUDOT, Stéphane ROYER suppléant de M. Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Michel FOY suppléant de M. Yves MARTIN, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Denis SIMPHAL, Jean-François THIVILLIER, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (34) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Delphine CARNET, Laurent CARRIC, Jean-Claude DECONINCK, Francis DEHAUT, Yvonne DRIAT, Thierry FOUFE, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, Serge LARDIN, Marina LEFEVRE, Ludovic LE ROY, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-François MARTIN, Patrick MAUFROY, Jean-Marie MERLIN, David PARISON, Pierre PÉSCAROLO, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Michel THOMAS, Michel VERRYDT.

Pouvoirs (3) :

Christian BRANLE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
Lucile COQUERELLE représentée par Madame Bernadette CAFFE
Josette LACOUR représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Préfecture de l'Aube

0 2 JUL. 2008

Adhésion au Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube participe activement à la mise en œuvre de projets de développement durable sur le territoire du département de l'Aube. 2008 est une année importante pour son développement. En effet, il s'agit d'une part de l'année de lancement d'un grand projet de recherche appliquée à destination des collectivités et des entreprises, cofinancé par l'Agence Nationale de Recherche, et d'autre part, de la constitution du Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube sous forme d'une association Loi 1901 afin de lui donner plus de visibilité et de lisibilité.

Vu le projet de statuts soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

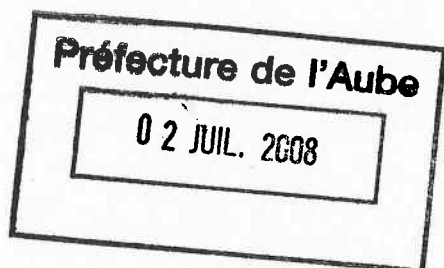
Vote		
Pour	Contre	Abstention
1750	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE d'adhérer à l'association « Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube ».

DECIDE de désigner Madame la Présidente pour le représenter au sein des diverses instances de l'association, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

RAPPELLE que les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation seront inscrits au budget principal des exercices correspondants.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 01 Juillet 2008
La Présidente,

A circular official seal of the "Département de l'Aube" is partially visible, containing a coat of arms. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Danièle BOEGLIN".

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 24 Juin 2008

Date de convocation : 16/06/08

Date d'affichage : 16/06/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en
exercice : 79

Membres présents : 42

OBJET : 2008/C06/05

**Indemnité de conseil du
Payeur Départemental**

Acte rendu exécutoire :

02 JUL. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

02 JUL. 2008

Et publication le :

02 JUL. 2008

La Présidente



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 24 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à Sainte Maure.

Présents (42) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Philippe GIFFARD suppléant de M. Jacques AGRAPART, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Bernadette CAFFE, Geneviève CAMBON, Dominique SEURAT suppléant de Mme Françoise CHAMPENOIS, Roland CHARDIN, Alain DEROIN, Christian DUREY, Jacques MOUCHEL suppléant de M. Hugues FADIN, Damien FOY suppléant de M. François FIRCOWICZ, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Jean JOUANET suppléant de M. Olivier GIRARDIN, William HANDEL, Jacky GUBLIN suppléant de M. Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Daniel LEDHUY, Robert LUDOT, Stéphane ROYER suppléant de M. Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Michel FOY suppléant de M. Yves MARTIN, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Denis SIMPHAL, Jean-François THIVILLIER, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (34) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Delphine CARNET, Laurent CARRIC, Jean-Claude DECONINCK, Francis DEHAUT, Yvonne DRIAT, Thierry FOUFE, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, Serge LARDIN, Marina LEFEVRE, Ludovic LE ROY, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-François MARTIN, Patrick MAUFROY, Jean-Marie MERLIN, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Michel THOMAS, Michel VERRYDT.

Pouvoirs (3) :

Christian BRANLE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
Lucile COQUERELLE représentée par Madame Bernadette CAFFE
Josette LACOUR représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Préfecture de l'Aube

02 JUL. 2008

Indemnité de conseil du Payeur Départemental

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil pouvant être accordées aux receveurs assurant des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il précise que l'indemnité dont il propose l'octroi présente un caractère personnel et sera acquise au bénéficiaire pour toute la durée du mandat du Comité Syndical, à moins de suppression ou de modification par une délibération spéciale qui devra être motivée.

Après en avoir délibéré par,

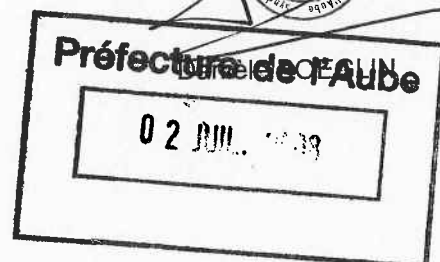
Vote		
Pour	Contre	Abstention
1750	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE d'accorder à Monsieur Philippe REVERSEAU, Payeur Départemental, une indemnité égale à 100 % du maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

RAPPELLE que les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité sont inscrits à l'article 6225 du budget principal des exercices correspondants.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 01 Juillet 2008
La Présidente



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 24 Juin 2008

Date de convocation : 16/06/08

Date d'affichage : 16/06/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en
exercice : 79

Membres présents : 42

OBJET : 2008/C06/06

**Budget Annexe 2008
Décision Modificative n°1**

Acte rendu exécutoire :

02 JUL. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

02 JUL. 2008

Et publication le :

02 JUL. 2008

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 24 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (42) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Philippe GIFFARD suppléant de M. Jacques AGRAPART, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Bernadette CAFFE, Geneviève CAMBON, Dominique SEURAT suppléant de Mme Françoise CHAMPENOIS, Roland CHARDIN, Alain DEROIN, Christian DUREY, Jacques MOUCHEL suppléant de M. Hugues FADIN, Damien FOY suppléant de M. François FIRCOWICZ, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Jean JOUANET suppléant de M. Olivier GIRARDIN, William HANDEL, Jacky GUBLIN suppléant de M. Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Daniel LEDHUY, Robert LUDOT, Stéphane ROYER suppléant de M. Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Michel FOY suppléant de M. Yves MARTIN, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Denis SIMPHAL, Jean-François THIVILLIER, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (34) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Delphine CARNET, Laurent CARRIC, Jean-Claude DECONINCK, Francis DEHAUT, Yvonne DRIAT, Thierry FOUFE, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, Serge LARDIN, Marina LEFEVRE, Ludovic LE ROY, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-François MARTIN, Patrick MAUFROY, Jean-Marie MERLIN, David PARISON, Pierre PÉSCAROLO, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Michel THOMAS, Michel VERRYDT.

Pouvoirs (3) :

Christian BRANLE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
Lucile COQUERELLE représentée par Madame Bernadette CAFFE
Josette LACOUR représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Préfecture de l'Aube

02 JUL. 2008

Budget Annexe 2008 - Décision Modificative n°1

LE COMITE SYNDICAL

Vu sa délibération n°2008/C03/07 en date du 17 mars 2008 adoptant le Budget Primitif Annexe,

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
1750	0	0

DECIDE de modifier le Budget Annexe de l'exercice 2008 comme présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
022	dépenses imprévues	-1.020,00 €			
681	Dotation aux amortissements	1.020,00 €			
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

INVESTISSEMENT

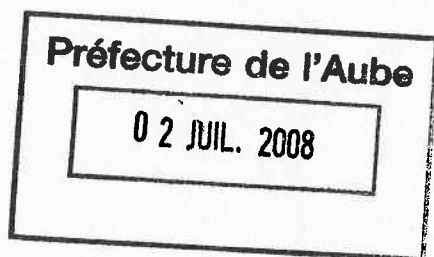
DEPENSES			RECETTES		
020	dépenses imprévues	1.020,00 €	28182	Amt matériel de transport	- 98,00 €
			28183	Amt matériel de bureau	1.118,00 €
TOTAL		1.020,00 €	TOTAL		1.020,00 €

Total Budget dépenses

1.020,00 €

Total Budget recettes

1.020,00 €



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 01 Juillet 2008
La Présidente,

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 24 Juin 2008

Date de convocation : 16/06/08

Date d'affichage : 16/06/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en
exercice : 79

Membres présents : 42

OBJET : 2008/C06/07

**Création d'un emploi
d'Adjoint Administratif
2^{ème} Classe**

Acte rendu exécutoire :

02 JUL. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

02 JUL. 2008

Et publication le : **02 JUL. 2008**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 24 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (42) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Philippe GIFFARD suppléant de M. Jacques AGRAPART, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Bernadette CAFFE, Geneviève CAMBON, Dominique SEURAT suppléant de Mme Françoise CHAMPENOIS, Roland CHARDIN, Alain DEROIN, Christian DUREY, Jacques MOUCHEL suppléant de M. Hugues FADIN, Damien FOY suppléant de M. François FIRCOWICZ, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Jean JOUANET suppléant de M. Olivier GIRARDIN, William HANDEL, Jacky GUBLIN suppléant de M. Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Daniel LEDHUY, Robert LUDOT, Stéphane ROYER suppléant de M. Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Michel FOY suppléant de M. Yves MARTIN, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Denis SIMPHAL, Jean-François THIVILLIER, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (34) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Delphine CARNET, Laurent CARRIC, Jean-Claude DECONINCK, Francis DEHAUT, Yvonne DRIAT, Thierry FOUFE, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, Serge LARDIN, Marina LEFEVRE, Ludovic LE ROY, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-François MARTIN, Patrick MAUFROY, Jean-Marie MERLIN, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Michel THOMAS, Michel VERRYDT.

Pouvoirs (3) :

Christian BRANLE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
Lucile COQUERELLE représentée par Madame Bernadette CAFFE
Josette LACOUR représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Préfecture de l'Aube

02 JUL. 2008

Création d'un emploi d'Adjoint Administratif 2^{ème} Classe

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que l'emploi CAE créé il y a 2 ans pour assumer les tâches d'accueil du Syndicat, de la gestion des fournitures, du secrétariat des comités arrive à échéance le 4 juillet prochain.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;

Après en avoir délibéré par,

Vote

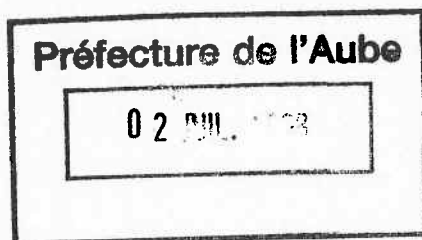
Pour	Contre	Abstention
1750	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE

- de créer un emploi d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe titulaire à temps complet, à compter du 1er juillet 2008 ;
- de fixer l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de cet emploi conformément aux dispositions du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 ;
- de compléter en ce sens sa délibération du 20 juin 2005 modifiée fixant la liste des emplois syndicaux permanents.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent à nommer dans l'emploi ainsi créé, et aux charges sociales et impôts s'y rapportant, seront inscrits au budget des exercices correspondants, aux chapitres et articles prévus à cet effet.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 01 Juillet 2008
La Présidente,

A circular official seal of the Prefecture of Aube is stamped over a handwritten signature. The signature is written in black ink and reads "Danièle BOEGLIN". The seal contains the text "Préfecture de l'Aube" and "Département d'Elimination des Déchets".

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 24 Juin 2008

Date de convocation : 16/06/08

Date d'affichage : 16/06/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en
exercice : 79

Membres présents : 42

OBJET : 2008/C06/08

**Création d'un emploi
d'Ingénieur Territorial**

Acte rendu exécutoire :

02 JUL. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

02 JUL. 2008

Et publication le :

02 JUL. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 24 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (42) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Philippe GIFFARD suppléant de M. Jacques AGRAPART, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Bernadette CAFFE, Geneviève CAMBON, Dominique SEURAT suppléant de Mme Françoise CHAMPENOIS, Roland CHARDIN, Alain DEROIN, Christian DUREY, Jacques MOUCHEL suppléant de M. Hugues FADIN, Damien FOY suppléant de M. François FIRCOWICZ, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Jean JOUANET suppléant de M. Olivier GIRARDIN, William HANDEL, Jacky GUBLIN suppléant de M. Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Daniel LEDHUY, Robert LUDOT, Stéphane ROYER suppléant de M. Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Michel FOY suppléant de M. Yves MARTIN, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Denis SIMPHAL, Jean-François THIVILLIER, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (34) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Delphine CARNET, Laurent CARRIC, Jean-Claude DECONINCK, Francis DEHAUT, Yvonne DRIAT, Thierry FOUFE, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, Serge LARDIN, Marina LEFEVRE, Ludovic LE ROY, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-François MARTIN, Patrick MAUFROY, Jean-Marie MERLIN, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Michel THOMAS, Michel VERRYDT.

Pouvoirs (3) :

Christian BRANLE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
Lucile COQUERELLE représentée par Madame Bernadette CAFFE
Josette LACOUR représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Préfecture de l'Aube

02 JUL. 2008

Création d'un emploi d'Ingénieur Territorial

Madame la Présidente expose à l'assemblée que pour répondre aux missions du Syndicat, il est proposé de créer un poste d'Ingénieur Territorial à temps complet.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,

Vu le Décret n° 2003-1024 du 27 octobre 2003 portant modification de certaines dispositions relatives aux ingénieurs territoriaux,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré par,

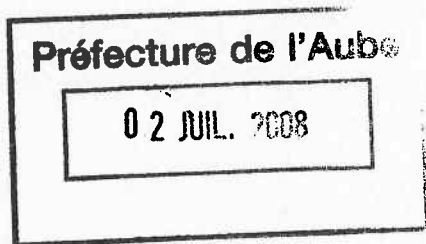
Vote

Pour	Contre	Abstention
1750	0	0

DECIDE

- de créer un emploi d'Ingénieur Territorial à temps complet à compter du 1er juillet 2008 ;
- de compléter en ce sens sa délibération du 20 juin 2005 modifiée fixant la liste des emplois syndicaux permanents.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent à nommer dans l'emploi ainsi créé, et aux charges sociales et impôts s'y rapportant, seront inscrits au budget des exercices correspondants, aux chapitres et articles prévus à cet effet.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 01 Juillet 2008
La Présidente,


Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 24 Juin 2008

Date de convocation : 16/06/08

Date d'affichage : 16/06/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en
exercice : 79

Membres présents : 42

OBJET : 2008/C06/09

**Création de deux emplois
d'Adjoints Territoriaux
d'Animation**

Acte rendu exécutoire :

02 JUIL. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

02 JUIL. 2008

Et publication le :

02 JUIL. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 24 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à Sainte Maure.

Présents (42) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Philippe GIFFARD suppléant de M. Jacques AGRAPART, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Bernadette CAFFE, Geneviève CAMBON, Dominique SEURAT suppléant de Mme Françoise CHAMPENOIS, Roland CHARDIN, Alain DEROIN, Christian DUREY, Jacques MOUCHEL suppléant de M. Hugues FADIN, Damien FOY suppléant de M. François FIRCOWICZ, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Jean JOUANET suppléant de M. Olivier GIRARDIN, William HANDEL, Jacky GUBLIN suppléant de M. Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Daniel LEDHUY, Robert LUDOT, Stéphane ROYER suppléant de M. Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Michel FOY suppléant de M. Yves MARTIN, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Denis SIMPHAL, Jean-François THIVILLIER, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (34) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Delphine CARNET, Laurent CARRIC, Jean-Claude DECONINCK, Francis DEHAUT, Yvonne DRIAT, Thierry FOUFE, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, Serge LARDIN, Marina LEFEVRE, Ludovic LE ROY, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-François MARTIN, Patrick MAUFROY, Jean-Marie MERLIN, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Michel THOMAS, Michel VERRYDT.

Pouvoirs (3) :

Christian BRANLE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
Lucile COQUERELLE représentée par Madame Bernadette CAFFE
Josette LACOUR représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Préfecture de l'Aube

02 JUIL. 2008

Création de deux emplois d'Adjoints Territoriaux d'Animation

Madame la Présidente expose à l'assemblée que pour répondre aux missions du Syndicat, il est proposé de créer deux emplois d'adjoints territoriaux d'animation.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré par,

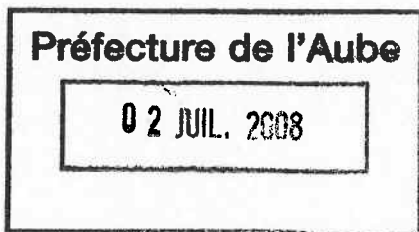
Vote

Pour	Contre	Abstention
1750	0	0

DECIDE

- de créer deux emplois d'Adjoints Territoriaux d'Animation à temps complet à compter du 1er juillet 2008 ;
- de compléter en ce sens sa délibération du 20 juin 2005 modifiée fixant la liste des emplois syndicaux permanents.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent à nommer dans l'emploi ainsi créé, et aux charges sociales et impôts s'y rapportant, seront inscrits au budget des exercices correspondants, aux chapitres et articles prévus à cet effet.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 01 Juillet 2008
La Présidente,

A circular official seal of the Prefecture of Aube is partially visible behind a handwritten signature in black ink. The signature is written in a cursive style and appears to read "Daniele BOEGLIN".

Daniele BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 24 Juin 2008

Date de convocation : 16/06/08

Date d'affichage : 16/06/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en
exercice : 79

Membres présents : 42

OBJET : 2008/C06/10

**Autorisation de recrutement
d'agents non titulaires pour
faire face à un besoin
occasionnel
Année 2008**

Acte rendu exécutoire :

02 JUL. 2008


Après dépôt en Préfecture le :

02 JUL. 2008

Et publication le :

02 JUL. 2008

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 24 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à Sainte Maure.

Présents (42) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

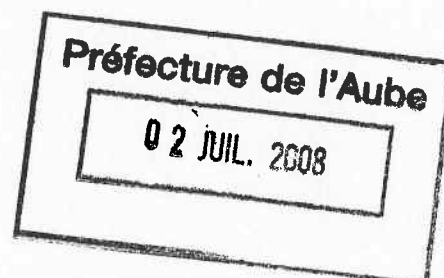
Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Philippe GIFFARD suppléant de M. Jacques AGRAPART, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Bernadette CAFFE, Geneviève CAMBON, Dominique SEURAT suppléant de Mme Françoise CHAMPENOIS, Roland CHARDIN, Alain DEROIN, Christian DUREY, Jacques MOUCHEL suppléant de M. Hugues FADIN, Damien FOY suppléant de M. François FIRCOWICZ, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Jean JOUANET suppléant de M. Olivier GIRARDIN, William HANDEL, Jacky GUBLIN suppléant de M. Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Daniel LEDHUY, Robert LUDOT, Stéphane ROYER suppléant de M. Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Michel FOY suppléant de M. Yves MARTIN, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Denis SIMPHAL, Jean-François THIVILLIER, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (34) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Delphine CARNET, Laurent CARRIC, Jean-Claude DECONINCK, Francis DEHAUT, Yvonne DRIAT, Thierry FOUFE, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, Serge LARDIN, Marina LEFEVRE, Ludovic LE ROY, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-François MARTIN, Patrick MAUFROY, Jean-Marie MERLIN, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Michel THOMAS, Michel VERRYDT.

Pouvoirs (3) :

Christian BRANLE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
Lucile COQUERELLE représentée par Madame Bernadette CAFFE
Josette LACOUR représentée par Madame Danièle BOEGLIN.



**Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour faire face
à un besoin occasionnel – Année 2008**

Madame la Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 20 novembre 2007, le Comité Syndical avait prévu la possibilité de recruter des agents non titulaires, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à un besoin occasionnel et pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel.

D'autre part, aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi en application des trois derniers alinéas de l'article 3 doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant qu'il convient d'assurer le fonctionnement régulier et continu des services en particulier lors des périodes de surcharge de travail (au moment de l'élaboration du budget, pour la gestion administrative des contrats de traitement des déchets ménagers, ...),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
1750	0	0

LE COMITE SYNDICAL,

1. MODIFIE ET COMPLETE sa délibération n°2007/C11/05 du 20 novembre 2007 comme suit :

« 1. **AUTORISE** Madame la Présidente à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à des besoins occasionnels, des agents non titulaires correspondant aux grades suivants :

– Adjoint administratif

– Rédacteur

– Attaché

- Ingénieur

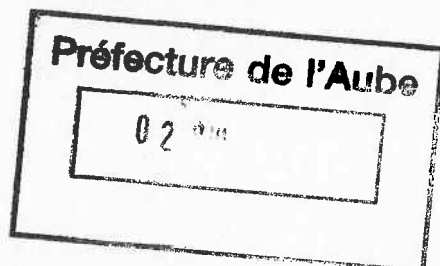
- Adjoint d'animation de 2^{ème} Classe

2. **PRECISE** que cette autorisation couvre la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

3. **DIT** que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités ;

4. **DIT** que ces agents exerceront pendant une durée laissée à l'entière appréciation de la Présidente, mais qui ne pourra pas être supérieure à trois mois renouvelable une seule fois de manière expresse.

5. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires de remplacement seront inscrits au budget primitif 2008 aux chapitres et articles prévus à cet effet. »



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 01 Juillet 2008
La Présidente,

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 24 Juin 2008

Date de convocation : 16/06/08

Date d'affichage : 16/06/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en
exercice : 79

Membres présents : 42

OBJET : 2008/C06/11

**Modalités de reversement
des aides financières**

Acte rendu exécutoire :

02 JUL. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

02 JUL. 2008

Et publication le :

02 JUL. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 24 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (42) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Philippe GIFFARD suppléant de M. Jacques AGRAPART, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Bernadette CAFFE, Geneviève CAMBON, Dominique SEURAT suppléant de Mme Françoise CHAMPENOIS, Roland CHARDIN, Alain DEROIN, Christian DUREY, Jacques MOUCHEL suppléant de M. Hugues FADIN, Damien FOY suppléant de M. François FIRCOWICZ, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Jean JOUANET suppléant de M. Olivier GIRARDIN, William HANDEL, Jacky GUBLIN suppléant de M. Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Daniel LEDHUY, Robert LUDOT, Stéphane ROYER suppléant de M. Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Michel FOY suppléant de M. Yves MARTIN, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Denis SIMPHAL, Jean-François THIVILLIER, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (34) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Delphine CARNET, Laurent CARRIC, Jean-Claude DECONINCK, Francis DEHAUT, Yvonne DRIAT, Thierry FOUFE, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, Serge LARDIN, Marina LEFEVRE, Ludovic LE ROY, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-François MARTIN, Patrick MAUFROY, Jean-Marie MERLIN, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Michel THOMAS, Michel VERRYDT.

Pouvoirs (3) :

Christian BRANLE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
Lucile COQUERELLE représentée par Madame Bernadette CAFFE
Josette LACOUR représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Préfecture de l'Aube

02 JUL. 2008

Modalités de reversement des aides financières

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée, que le SDEDA gère les aides financières issues des contrats de valorisation des journaux revues magazines signés avec les papeteries ainsi que les aides issues du barème D départemental signés avec les sociétés agréées Eco-Emballages et Adelphe et les filières de valorisation (Arcelor, Affimet, Valorplast, OI manufacturing et Revipac).

Or, le SDEDA est amené à gérer les contrats de prestations de tri des papiers et des emballages alors que des collectivités sont susceptibles de signer des contrats indépendamment du SDEDA avec les sociétés agréées.

Il est proposé une formule de règlement applicable à l'ensemble des collectivités concernées.

Il est proposé d'adopter un document récapitulatif des modalités de gestion des recettes gérées par le SDEDA dans cette configuration.

Vu le projet de modalité de gestion joint en annexe de la présente délibération,

LE COMITE SYNDICAL

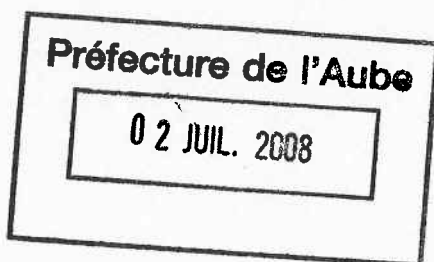
Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
1750	0	0

DECIDE que le versement des recettes s'effectue selon les modalités de l'annexe jointe à la présente délibération.

PRECISE que le document joint en annexe complète la délibération n°2007/C06/06 en date du 12 Juin 2007 et la délibération n°2007/C10/01 en date du 09 Octobre 2007.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 01 Juillet 2008
La Présidente



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**MODALITES DE GESTION DES RECETTES
DE VENTE DE MATERIAUX
ET
DE SOUTIENS FINANCIERS DES SOCIETES AGREES ECO-EMBALLAGES ET ADELPHE
AUX COLLECTIVITES HORS CONTRAT DEPARTEMENTAL DU SDEDA**

PREAMBULE

Le SDEDA gère les contrats de tri des papiers et des emballages et donc les dépenses afférentes.

Pour les emballages ménagers, le SDEDA a signé un contrat programme de durée avec les sociétés agréées Eco-Emballages (01035) et Adelphe (CS10SDEDA) dont il assure la gestion.

Pour les journaux revues et magazines, le SDEDA a signé des contrats de reprise avec les filières proposées par les titulaires des marchés de tri départementaux.

Or, il n'est pas toujours possible de différencier les tonnages livrés aux filières de valorisation propres au SDEDA et ceux des collectivités ayant signé leur propre contrat barème D.

Il est donc nécessaire d'établir les modalités de reversement des recettes par le SDEDA pour le compte des collectivités qui ne sont pas dans le contrat départemental barème D.

La gestion de ces contrats implique deux sources de recettes :

I/ De la part des sociétés agréées

1/ les soutiens à la tonne triée ou STT

2/ les soutiens de compensation des balles d'EMR livrées aux filières dont le poids unitaire est inférieur à 600 kg

II/ De la part des filières de valorisation des matériaux recyclables

3/ les recettes issues de la vente des matériaux (plastiques, acier, aluminium, ELA, cartons-EMR, verre)

DE LA PART DES SOCIETES AGREES :

1/ soutiens à la tonne triée ou STT:

Le SDEDA fournira trimestriellement le détail des livraisons des collectivités hors contrat départemental afin qu'elles puissent fournir ces données aux sociétés agréées avec lesquelles elles ont signé un contrat individuel.

DE LA PART DES FILIERES DE VALORISATION :

2/ recettes issues de la vente des matériaux (plastiques, acier, aluminium, ELA, cartons-EMR, verre)

Les recettes de vente de matériaux sont versées au SDEDA par chacune des sociétés filières de valorisation :

Pour information, en 2007 :

ECO-EMBALLAGES :

Plastiques - société VALORPLAST

Acier - société ARCELOR

Aluminium – société AFFIMET

ELA – société REVIPAC

EMR – sociétés Papeteries du Rhin, Emin Leydier, La Rochette Venizel

ADELPHE

Verre – société OI-Manufacturing

Les sociétés étant susceptibles d'être modifiées, une simple information amendera le présent document.

Les recettes sont calculées sur la base des tonnes de matériaux d'emballages **livrées** aux filières de valorisation multipliées par le prix de rachat du trimestre au cours duquel ont eu lieu les livraisons.

Le SDEDA versera aux collectivités les recettes qu'il aurait perçues de la part des filières pour le compte des collectivités hors contrat départemental barème D.